

La participation citoyenne est-elle souhaitée en Drôme-Ardèche ?

Complément aux épines drômoises N°192

Les Conseils de développement

La Loi NOTRE (article 88) avait envisagé la création d'outils importants pour favoriser l'implication et la participation des citoyens dans **l'élaboration des projets de territoire** notamment au niveau des Agglos et des communautés de Communes (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Ces outils de démarche participative sont les CONSEILS DE DEVELOPPEMENT. Ils présentent plusieurs caractéristiques nouvelles :

- Ils sont obligatoires.
- Ils doivent intégrer des « représentants » des milieux économiques, scientifiques, sociaux, culturels, éducatifs, associatifs, environnementaux...
- Ils « s'organisent librement ». Les élus communautaires qui ont les prérogatives de leur composition sont tenus de veiller à leur mise en place et à leur bon fonctionnement mais ils doivent aussi être garants de leur indépendance et de leur ouverture au plus grand nombre.
- Ils ont pour mission de fournir des avis pertinents, travaillés sur les orientations et les projets du territoire ; ils doivent faire preuve de cohérence et avoir une approche transversale des problématiques et enfin évaluer les politiques mises en place par les élus territoriaux.

En avez-vous entendu parler ?

Probablement pas ! Pour le territoire du schéma de cohérence territoriale RoValTain qui concerne 3 agglomérations (Arche aggro (Tain Tournon), Valence-Romans et Pays de Crussol), les élus du territoire ont décidé de ne constituer qu'un seul conseil de développement pour plus de 100 communes et 250 000 habitants. Cette déclinaison minimaliste respecte-t-elle l'esprit de la Loi ? Comment prétendre une implication des citoyens à cette échelle ? Comment prétendre parler de ce qui concerne réellement les citoyens dans leur vie quotidienne sur des territoires aussi variés ? La démocratie participative est vidée de son sens : dans le conseil de développement proposé, le monde économique est très largement représenté... S'agit-il de préserver les intérêts de certaines branches ? Les débats engageant l'intérêt général en particulier sur l'indispensable transition écologique risquent d'être bien pauvres...

Les élus communautaires auraient-ils peur du débat citoyen ? Il y aurait pourtant une vraie pertinence à créer des Conseils de développement à plusieurs niveaux et notamment dans les Agglo déjà suffisamment vastes. Les élus se privent là d'une occasion de partager l'état des lieux et les décisions indispensables à prendre en conscience pour notre avenir commun. L'élaboration des Plans Climat Energie devraient trouver leur place au cœur de ces Conseils de développement.

Un avenir durable et soutenable à construire ensemble

A l'heure où l'on déplore une démobilité des citoyens pour la chose politique et la participation à la vie de la cité, Frapna Drôme Nature Environnement demande la mise en place la plus rapide possible de Conseils de développement ouverts et démocratiques au sein de chacune des Agglo du SCoT. Il en va de la crédibilité et de l'acceptation des politiques publiques à mettre en place pour un avenir durable et soutenable. N'hésitez pas à questionner vos élus sur ce sujet et à en parler autour de vous.